

Mettre en place un projet collectif de VAE

La conception du projet

C'est une phase fondamentale au cours de laquelle le **chef de projet** doit penser à réunir les conditions de réussite du projet. Il lui faut d'abord donner du sens à son projet : **quels enjeux pour le territoire, pour l'entreprise, pour le public ?**

1. Etablir un diagnostic local

-
C'est l'étape fondatrice : celle du **diagnostic local** réalisé de façon à partager avec les acteurs concernés une problématique emploi compétences pour laquelle la VAE serait une réponse pertinente. Connaître le territoire ou l'entreprise dans ses atouts et ses faiblesses, trouver une convergence d'intérêt entre eux et le public cible.

2. Identifier tous les acteurs

-
Il s'agit d'**identifier tous les acteurs** concernés par le projet afin de les associer. Cela suppose de rencontrer les acteurs (financeurs, opérateurs, institutions, entreprises...), de bien connaître leurs niveaux d'intervention, leurs champs de compétences et leur légitimité. On pourra alors prévoir et leur proposer des contributions au projet sous différentes formes.

Outre la définition d'une problématique à résoudre en commun, ce nouveau collectif d'acteurs doit se structurer en comité de pilotage du projet et comité technique.

3. Définir les objectifs

-
Il s'agit de définir clairement les objectifs du projet et traduire ces objectifs en terme de résultats attendus, si possible chiffrés (mesurables). Cibler le public bénéficiaire et identifier ses caractéristiques, définir les certifications visées. Cette phase consiste à la formulation du projet.

4. Définir le plan d'actions

-
Il s'agit de définir le plan d'actions du projet. C'est à dire formaliser l'ensemble des actions à mettre en œuvre et, éventuellement de construire les partenariats utiles. (Cf. fiches actions : « Qui fait quoi ? Où ? Quand ? Comment ? »)

On parle de partenariat lorsque plusieurs acteurs interviennent en cohérence et dans le cadre d'un contrat (ou convention) pour l'atteinte de mêmes objectifs (ceux du projet). Cela conduit corrélativement à planifier les actions constitutives du projet et finalement, à répondre à la question : Combien ? C'est à dire évaluer le budget nécessaire et trouver les financements. (Montage de dossiers de demandes d'aides ou de subventions)

Cette phase de conception se traduit par des temps de **préparation – formalisation** du projet et des temps d'organisation d'entretiens et de réunions avec les acteurs dont certains deviendront les futurs partenaires du projet. Elle s'achève avec l'obtention des financements utiles au projet.

La réalisation du projet

C'est la phase de la mise en œuvre des actions planifiées et de leur suivi. Cela passe par un temps où il faut **promouvoir** le projet, puis coordonner les différentes actions en respect du cadre défini : objectifs, partenariats, planning... Au cours de cette phase, on suit le **parcours de VAE des candidats** engagés dans le projet.

L'évaluation du projet

Voici l'ultime phase qui « boucle la boucle » et permet de tirer les enseignements du projet réalisé. Les partenaires, les financeurs, voire les commanditaires et les politiques attendent les conclusions de cette **évaluation de la conduite du projet** : résultats obtenus, difficultés rencontrées, impacts observés...

- [La conduite de projet collectif et territorial de VAE](#) – Collection « Les guides Méthodologiques » - PRAO – Décembre 2013

Vous souhaitez mettre en oeuvre un projet collectif de VAE ?

Contactez l'animateur de votre relais territorial VAE

- [Liste des animateurs des relais territoriaux VAE](#)

Contactez la Plateforme régionale des certificateurs

- www.vae-certificateurs.fr

La **cellule ressource régionale du PRAO** pour informations, appuis et conseils

- Emmanuelle Chauvet - Chargée de mission VAE au 04 26 73 48 29 ou echauvet@rhonealpes.fr

En savoir+ sur le Projet Collectif VAE

- [Quels enjeux ?](#)
- [Quels financements ?](#)
- [Expériences & Témoignages](#)

Formations & Appuis

- [Conduire un projet collectif de VAE](#)
- ["Mettre en œuvre la VAE : du projet individuel au projet collectif "](#) (elearning)
- [Appui à l'ingénierie de votre projet collectif de VAE](#)

Contact

Pour informations, appuis et conseils contactez la **cellule ressource régionale du PRAO** :

- Emmanuelle Chauvet - Chargée de mission VAE au 04 26 73 48 29 ou emmanuelle.chauvet@prestataire.auvergnerhonealpes.eu

Actualité

[VAE : évolution du dossier pour les titres du ministère de l'emploi](#)

[Guide "Repères pour le référent de parcours VAE : l'assistance renforcée au parcours de VAE"](#)

[Réforme du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport \(BPJEPS\)](#)